

Votants : 96
Convocation du Conseil de Communauté :
le 14 septembre 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 25 septembre 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 septembre 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- SIGNATURE D'UNE CONVENTION PROJET AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES RELATIVE A LA MAITRISE FONCIERE DE LA FRICHE MATHE SUR LA COMMUNE DU VANNEAU IRLEAU

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Emmanuel GROLLEAU, Michel GUIGNARD, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Josiane METAYER, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Pilar BAUDIN à Virginie LEONARD, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Annick DEFAYE à Chantal BARRE, Nicole GRAVAT à Amaury BREUILLE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Anne LABBE à Maryvonne ARDOUIN, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Jacqueline LEFEBVRE à Elisabeth BEAUVAIS, Alain MEMIN à Magdeleine PRADERE, Franck MICHEL à Hüseyin YILDIZ, Gwénaëlle MIGNARD à Anita JAGOUX, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Michel PAILLEY à Guillaume JUIN, Alain PIVETEAU à Jacques TAPIN, Christophe POIRIER à Pascal DUFORESTEL, Sylvette RIMBAUD à Rose-Marie NIETO, Denis THOMMEROT à Patrick DELAUNAY

Titulaires absents suppléés :

Patrick BERNACCHI par Michel GUIGNARD

Titulaires absents :

Jérôme BALOGÉ, Alain CHAUFFIER, Annie COUTUREAU, Patrice LAPLACE, Aurélien MANSART, Christiane PINEAU

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Gilbert BARANGER, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annick DEFAYE, Nicole GRAVAT, Christian GRELIER, Anne LABBE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain MEMIN, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Sylvette RIMBAUD, Denis THOMMEROT

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20120924-C04-09-2012-DE
Date de télétransmission : 01/10/2012
Date de réception préfecture : 01/10/2012

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 SEPTEMBRE 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION PROJET AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES RELATIVE A LA MAITRISE FONCIERE DE LA FRICHE MATHE SUR LA COMMUNE DU VANNEAU IRLEAU

Monsieur **Pascal DUFORESTEL**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Par délibération du 26 septembre 2011, le Conseil de Communauté de la CAN a approuvé le principe d'acquisition de l'ensemble immobilier de l'ancien site industriel MATHE (commune du Vanneau-Irleau), pour y mener un projet de réhabilitation particulièrement stratégique pour le territoire.

S'agissant d'un ancien site industriel soumis à autorisation ou déclaration au titre de la réglementation des ICPE par arrêté préfectoral du 07/01/1988, et pour lequel aucune cessation d'activité administrative n'a été effectuée à ce jour, son acquisition avait été conditionnée à la réalisation préalable d'une "Etude de dépollution – Diagnostic environnemental du site".

Cette étude, réalisée par le bureau d'études BURGEAP, a notamment permis de confirmer et de caractériser la pollution présente sur le site, d'estimer les coûts liés à la mise en sécurité et aux travaux de dépollution, d'analyser les procédures à mettre en place dans le cadre de la réhabilitation et de déterminer les responsabilités du liquidateur sur la remise en état du site.

Au regard des différentes procédures à mettre en œuvre (environnementales, techniques, administratives, juridiques), de la nécessité de sécuriser juridiquement l'achat du site (particulièrement pour ce qui concerne les obligations et responsabilités transférées au nouveau propriétaire) et de la technicité requise pour mener l'opération, il est proposé d'en confier le portage à l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes.

L'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF PC) est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial (EPIC), au service des différentes collectivités, dont la mission est d'acquérir et d'assurer le portage de biens bâtis ou non bâtis sur le territoire régional.

L'opération respecte les principes directeurs et les axes d'intervention de l'EPF PC tels que définis dans son PPI 2009-2013, au regard notamment de la requalification de friches industrielles. Elle est par conséquent éligible à l'intervention de l'EPF PC qui a d'ores et déjà approuvé la convention projet ci-jointe en Conseil d'Administration du 5 juin 2012.

L'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes portera sur :

- la maîtrise du foncier (par l'acquisition de l'ancien site industriel des Ets MATHE),
- la réalisation des travaux de remise en état du site (à travers sa mise en sécurité d'une part et sa dépollution d'autre part),

Accusé de réception en date du 01/10/2012
079-247900806-20120924-C04-08-2012-DE
Date de télétransmission : 01/10/2012
Date de réception préfecture : 01/10/2012

- éventuellement la remise d'un foncier "prêt à l'emploi" en vue de la mise en œuvre du projet de réhabilitation (en procédant par exemple à la déconstruction de certains bâtiments).

La Communauté d'Agglomération de Niort rachètera elle-même, ou fera racheter par un ou plusieurs opérateurs de son choix, les biens acquis par l'EPF PC, dans les conditions précisées à l'article 9.2 de la convention et ce, avant la date d'expiration de cette convention dont la durée est fixée à 3 ans (avec prorogation possible par avenant dans la limite de 3 ans supplémentaires).

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Confier le portage de l'opération de « maîtrise foncière de la friche MATHE » à l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes,
- Approuver la convention projet ci-jointe entre la Communauté d'Agglomération de Niort et l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer cette convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 96
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pascal DUFORESTEL

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20120924-C04-09-2012-DE Date de télétransmission : 01/10/2012 Date de réception préfecture : 01/10/2012
--